

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 824

Artikel: Droits de l'homme : 1961-1986 : les 25 ans d'Amnesty International
Autor: Dubuis, Catherine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1961-1986: les 25 ans d'Amnesty International

A propos de cet anniversaire, une ou deux choses: on sait qu'Amnesty International est née à Londres, le 28 mai 1961, sous l'impulsion d'un groupe de juristes alarmés par la montée des violations des droits de l'homme dans le monde. De ce groupe initial aux 500 000 adhérents actuels, bien du chemin a été parcouru. L'organisation a entre autres gagné la considération générale (prix Nobel de la paix en 1979) — et la haine de quelques-uns. Elle est devenue un symbole d'espoir pour des milliers de prisonniers.

En gros, la structure de l'organisation est celle d'une pyramide dont la base est constituée par les groupes locaux, eux-mêmes coiffés par les sections nationales (actuellement dans 150 pays) placées sous l'autorité du Secrétariat International de Londres.

On s'est souvent interrogé sur le bien-fondé du mandat limité: libération des prisonniers d'opinion, abolition de la torture et de la peine de mort. Amnesty est convaincue, pour sa part, de l'indivisibilité et de la dépendance réciproque de tous les droits de l'homme. En d'autres termes, défendre un droit, c'est les défendre tous. Dans cette perspective, le respect du droit à l'intégrité physique et psychique, et le respect du droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et l'expression de celles-ci conditionnent, pour AI, la promotion et l'exercice de tous les autres droits.

ECRIRE DES LETTRES

Coup de génie que de demander à Madame et à Monsieur Tout-le-monde de prendre la plume pour demander des nouvelles de tel prisonnier, pour intercéder en faveur de tel condamné à mort. Car chacun est capable d'écrire; des modèles sont même fournis. Et il n'est pas nécessaire de con-

naître les langues étrangères, on peut écrire dans sa propre langue. L'accumulation de courrier sur les tables dictatoriales peut parfois exercer une certaine pression: le régime des prisons s'adoucit, de temps en temps une libération survient. Les recherches de renseignements constituent évidemment un énorme travail: plus les informations sont précises et détaillées (nom, âge, sexe, profession, circonstances de l'arrestation, motifs de la condamnation), plus l'action a des chances d'être efficace.

VINGT-CINQ ANS: LE BEL ÂGE

Le jour où Amnesty International n'aura plus de raison d'être, elle aura gagné son pari. Etrange paradoxe qui n'est, hélas! pas en voie de se résoudre. Depuis 25 ans, les violations des droits de l'homme dans le monde sont en constante augmentation. Si, ici ou là, on constate des améliorations, la peine de mort et la torture sévissent dans de nombreux pays. Par ailleurs, les séquelles d'une dictature disparue et remplacée par une démocratie encore fragile sont difficiles à évaluer: l'appareil militaire et policier qui a structuré l'Etat, souvent pendant de longues années, ne disparaît pas d'un jour à l'autre. De plus, l'hypocrisie est de règle parmi les gouvernements qui ont signé la Convention internationale sur les droits civils et politiques à l'ONU, mais qui ne se sentent nullement engagés par cette signature. La conspiration du silence empêche aussi d'accéder aux chiffres exacts: nombre réel de prisonniers enfermés sans inculpation ni jugement, nombre réel d'exécutions capitales. Bref, il n'y a pas de quoi pavoiser. Amnesty a 25 ans. Le bel âge, mais dans un siècle de fer.

Catherine Dubuis



ÉCHOS DES MÉDIAS

Le message aux parents et aux enfants intéressés par le passeport de vacances de la ville de Berne était rédigé en quatre langues en plus de l'allemand: en français, en italien, en espagnol et en esperanto «Multe da distrokun via Bern-a feria pasporto» (Beaucoup de plaisir avec ton passeport de vacances bernois).

* * *

Le tribunal administratif du canton de Berne a donné raison à la maison Ringier contre des communes bernoises qui interdisaient le dépôt de distributeurs du *Sonntagsblick*. Élément retenu: dans le canton de Berne vingt-deux exemplaires seulement sont vendus, en moyenne, dans chaque distributeur. Ils ne gênent donc pas la circulation.